



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité que :

Lors de la séance extraordinaire du 5 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance du conseil pour l'année 2022.

Ces séances ordinaires débuteront à 20 heures et se tiendront aux dates suivantes en 2022 :

- 10 janvier
- 14 mars
- 9 mai
- 11 juillet
- 12 septembre
- 14 novembre
- 14 février
- 11 avril
- 13 juin
- 8 août
- 11 octobre
- 12 décembre

DONNÉ À SAINT-LIGUORI, CE 6 JANVIER 2022.

---

Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, résident à Mascouche, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 12 h 00 et 16 h 00, ainsi que sur le site internet [www.saint-liguori.com](http://www.saint-liguori.com), ce sixième (6<sup>ième</sup>) jour du mois de janvier 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 6 janvier 2022.

---

Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier